

EXOSENS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Immeuble Elipsys
8 Rue des Trente Six Ponts
C.S 57757
31077 Toulouse Cedex 04

Baker Tilly Strego
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
Ouest Atlantique

4 rue Papiou de la Verrie
BP 70948
49009 ANGERS Cedex 01

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale
EXOSENS
18 avenue Pythagore
33700 Merignac

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et par décision des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXOSENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation sont enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition. Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des titres de participation, y compris les frais d'acquisition s'élevait à 225 072 milliers d'euros et représentent un des postes les plus importants du bilan.

Comme indiqué dans la note 4 « *Informations relatives aux postes de bilan* » au paragraphe « *Dépréciation des immobilisations financières* » de la section « *4.2 Immobilisations financières* » de l'annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée. La valeur d'inventaire est estimée par la direction comme étant la valeur déterminée sur la base des cash-flows futurs actualisés.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert des jugements importants de la direction quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.

En raison du caractère significatif des titres de participation et du fait de la sensibilité aux choix de la direction quant aux méthodologies et paramètres de calcul, nous avons considéré la correcte évaluation des titres de participation comme un point clé d'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation détenus par Exosens, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, en particulier, nous avons :

- obtenu de la direction les prévisions de flux de trésorerie des entités concernées et apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- apprécié la cohérence des hypothèses significatives retenues par la direction pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus notamment au regard des performances passées et de l'environnement économique dans lesquels les entités du groupe opèrent ;
- apprécié le caractère raisonnable du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation au regard des analyses de marché et des consensus des principaux acteurs ainsi que leur cohérence avec les flux de trésorerie projetés auxquels ils s'appliquent ;
- apprécié le caractère raisonnable des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ;
- examiné la correcte détermination de i) la valeur d'utilité sur la base de la méthode retenue par la direction et de ii) la dépréciation éventuelle.

Enfin nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la section « 4.2 Immobilisations financières » de la note 4 « *Informations relatives aux postes de bilan* » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que la société n'a pas mentionné, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, la description de la procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions ainsi que sa mise en œuvre, contrairement aux dispositions de l'article L.22-10-10 6° du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EXOSENS par vos statuts du 16 mars 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par décision des associés du 30 décembre 2023 pour le cabinet Baker Tilly Strego.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Baker Tilly Strego dans la 2^{ème} année, dont respectivement une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Toulouse et Nantes, le 28 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Baker Tilly Strego



Bertrand Cuq
Associé



Anne Parenty
Associée



Jean-Marc Binson
Associé



François Pignon-Hériard
Associé



États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

1 Comptes annuels

1.1 Bilan

(en euros)	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31 décembre 2024	Net au 31 décembre 2023
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	751 049	247 700	503 349	588 668
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	32 175		32 175	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	7 078	1 136	5 942	6 650
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	336 486	89 949	246 537	223 867
Immobilisations en cours, avances et acomptes	4 704		4 704	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	421 694 951		421 694 951	225 072 332
Autres titres immobilisés				
Prêts	109 178 363		109 178 363	269 050 836
Autres immobilisations financières	79 578		79 578	77 855
ACTIF IMMOBILISÉ	532 084 383	338 785	531 745 598	495 020 208
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Avances et acomptes versés sur commandes				4 151
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 190 635		5 190 635	4 153 394
Fournisseurs débiteurs	696		696	
Personnel	4 048		4 048	7 565
État, impôts sur les bénéfices	3 528 415		3 528 415	2 298 633
État, taxes sur le chiffre d'affaires	884 498		884 498	408 934
Autres créances	88 246 166		88 246 166	18 045 063
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement	347 523		347 523	7 509
Disponibilités	5 295 938		5 295 938	1 098 439
Charges constatées d'avance	329 992		329 992	420 753
ACTIF CIRCULANT	103 827 910		103 827 910	26 444 442
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 122 292		3 122 292	265 108
Prime de remboursement des obligations				1 086 454
Écarts de conversion - Actif	657		657	69 800
COMPTES DE RÉGULARISATION	3 122 949		3 122 949	1 421 362
TOTAL ACTIF	639 035 242	338 785	638 696 457	522 886 012

(en euros)	Net au 31 décembre 2024	Net au 31 décembre 2023
PASSIF		
Capital social ou individuel	21 582 585	1 947 598
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	348 387 114	188 052 402
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	194 760	194 131
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	15 356 367	12 706 008
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-7 728 540	2 650 988
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	5 101 475	3 624 307
CAPITAUX PROPRES	382 893 760	209 175 434
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	120 657	69 800
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	120 657	69 800
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		235 136 661
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	250 000 000	73 751 874
Emprunts et dettes financières diverses	40 833	961 503
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	14 490	587 806
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 571 174	1 517 478
Dettes fiscales et sociales	2 598 996	1 625 456
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	206 375	60 000
Produits constatés d'avance		
DETTES	255 431 868	313 640 778
Écarts de conversion - Passif	250 172	
TOTAL PASSIF	638 696 457	522 886 012

1.2 Compte de résultat

(en euros)	du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 12 mois	du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 12 mois
Produits d'exploitation		
Production vendue	11 556 732	6 157 341
Montant net du chiffre d'affaires	11 556 732	6 157 341
Subventions d'exploitation	16 000	6 333
Autres produits	60 016	714 569
Total des produits d'exploitation	11 632 748	6 878 243
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	13 453 302	9 433 855
Impôts, taxes et versements assimilés	199 983	114 840
Salaires et traitements	4 651 705	3 369 128
Charges sociales	2 166 617	1 437 468
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	951 310	175 919
Autres charges	236 300	144 208
Total des charges d'exploitation	21 659 219	14 675 420
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-10 026 471	-7 797 176
Quote-part sur opérations faites en commun		
Produits financiers	26 081 799	26 327 570
Charges financières	27 455 581	26 477 548
RÉSULTAT FINANCIER	-1 373 782	-149 978
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-11 400 253	-7 947 154
Produits exceptionnels		1 069 151
Charges exceptionnelles	13 742 440	2 141 076
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-13 742 440	-1 071 925
Impôts sur les bénéfices	-17 414 153	-11 670 067
Total des produits	37 714 547	34 274 965
Total des charges	45 443 087	31 623 977
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-7 728 540	2 650 988

1.3 Notes aux comptes sociaux

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES SUR LE BILAN

Note 1.	Faits caractéristiques de l'exercice	6
Note 2.	Événements postérieurs à la clôture	7
Note 3.	Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes	8
Note 4.	Informations relatives aux postes de bilan	8
Note 5.	Informations relatives au compte de résultat	12
Note 6.	Autres informations	13

Règles et méthodes comptables

Présentation d'EXOSENS SA

La société EXOSENS a été créée le 16 mars 2021. Son siège social est situé à Mérignac (Domaine de Pelus, 18 avenue de Pythagore, Axis Business Park, Bât. 5E – 33700 Mérignac). Elle a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de services et de conseils en matière de gestion, ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;
- les activités d'une société de financement de groupe et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ; et
- plus généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de cet objet par la Société, son extension, son développement et son patrimoine social.

Note 1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

La société EXOSENS SA est une holding animatrice dont l'activité économique se traduit par la facturation de management fees aux filiales.

La Guerre en Ukraine n'a pas eu d'impacts sur l'établissement des présents comptes annuels.

1.2 CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE

Le 31 mai 2024, EXOSENS a été transformée de société par actions simplifiée (SAS) en société anonyme (SA) en vue de son introduction en bourse sur Euronext Paris, qui a eu lieu le 7 juin 2024. Ce changement préalable à l'opération d'introduction en bourse, visait aussi à aligner la structure de la gouvernance avec celle attendue par les investisseurs internationaux et à garantir la transparence requise par le marché financier.

1.3 INTRODUCTION EN BOURSE

Le 7 juin 2024, EXOSENS a commencé à opérer en tant que société cotée indépendante après sa cotation sur Euronext Paris (sous le mnémonique «EXENS») par voie de placement privé comprenant une option de surallocation représentant un maximum de 15 % du nombre cumulé d'Actions Nouvelles et d'Actions Cédées initiales (soit un maximum de 2 625 002 Actions Cédées Supplémentaires).

Le prix de référence technique pour l'action EXOSENS (s'élevant à 20,00 euros par action) à l'ouverture de la séance de bourse a été confirmé par une notice diffusée par Euronext Paris le 7 juin 2024. Le 12 juin 2024, l'Option de Surallocation portant sur le total des actions placées dans le cadre de l'introduction en bourse a été intégralement exercée.

Les frais d'introduction en bourse se sont élevés à 12,2 millions d'euros et sont intégralement comptabilisés en charges exceptionnelles de l'exercice.

1.4 OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL

Sur le premier semestre 2024, dans le cadre des plans d'action de préférence (ADP) et de la préparation de son introduction en bourse réalisée le 7 juin dernier, la Société a réalisé différentes opérations sur son capital. Elle a notamment procédé à la conversion de l'ensemble des actions de préférence (ADP) mettant fin aux plans d'attribution d'actions gratuites.

Les différentes opérations sont détaillées ci-dessous.

1.5 REFINANCEMENT DE LA DETTE

Lors de son introduction en bourse, le Groupe a procédé au remboursement intégral des prêts à terme (Facility A1, Facility A2, et Acquisition Facility) mis à disposition dans le cadre du Contrat de Crédits Senior ainsi que l'annulation de la totalité des engagements disponibles au titre de la ligne de crédit renouvelable (RCF) et au remboursement intégral des Obligations A, Obligations B et Obligations Additionnelles émises au titre du Contrat d'Émission Obligataire.

Le remboursement anticipé des contrats obligataires a engendré des coûts de remboursement anticipés à hauteur de 856 milliers d'euros. Les primes et frais d'émission afférents à ces financements historiques ont été comptabilisés en charges financières sur l'exercice pour un montant de 4 127 milliers d'euros.

Au cours du premier semestre 2024, pour financer son développement et les opérations de croissance externe, la société EXOSENS a souscrit un Contrat de Crédits Senior qui prévoit deux lignes de crédit d'un montant total maximum de 350 millions d'euros se décomposant de la manière suivante :

- un prêt à terme en euros d'un montant maximum de 250 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans, à un taux d'intérêt variant de 1,50 % à 2,50 % + Euribor 3 mois, remboursable in fine ;
- une ligne de crédit renouvelable (RCF) d'un montant maximum de 100 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans, à un taux d'intérêt variant de 1,50 % à 2,50 % + Euribor 3 mois, non tirée au 31 décembre 2024.

1.6 ACQUISITIONS DE NOUVELLES FILIALES

Par l'intermédiaire de sa filiale EXOSENS International, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes :

Acquisition de Centronic

Le 31 juillet 2024, le groupe EXOSENS a finalisé l'acquisition de la société Centronic, au Royaume-Uni, leader dans les solutions de détection des radiations.

La société a été acquise pour 24 millions d'euros.

Acquisition de LR Tech

Le 1^{er} septembre 2024, le groupe EXOSENS a finalisé l'acquisition de la société Canadienne LR TECH, leader des solutions de spectroradiométrie.

La société a été acquise pour 6,6 millions d'euros. Une clause de complément de prix sur cette acquisition est prévue au contrat. Elle n'a pas été prise en compte dans la valeur des titres à l'actif d'EXOSENS International à la date de clôture, compte tenu de l'absence de probabilité de survenance de celle-ci.

Note 2. Événements postérieurs à la clôture

Acquisition de la société NVLS

Le 21 octobre 2024, EXOSENS a signé un accord définitif pour l'acquisition de la société Espagnole NVLS (Night Vision Laser Spain), spécialiste des équipements de vision nocturne. Cette acquisition sera finalisée au cours du premier semestre 2025.

Nouveau contrat avec Senop

Le 24 février 2025, EXOSENS a annoncé la signature d'un nouveau contrat avec Senop, un fournisseur finlandais de solutions optroniques de haute technologie, notamment de jumelles de vision nocturne, qui a passé plusieurs commandes majeures de tubes intensificateurs de lumière Photonis 4G, dont la livraison est prévue tout au long de l'année 2025.

Nouvel investissement dans les capacités de production

Le 3 mars 2025, EXOSENS a annoncé un investissement stratégique d'environ 20 millions d'euros afin d'augmenter ses capacités de production en Europe mais également aux États-Unis, avec l'implantation de son premier site de fabrication de tubes intensificateurs d'image sur le sol américain.

Acquisition de la société Noxant

Le 13 Mars 2025, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société Noxant, en France, pour un prix de 40,6 millions d'euros. Noxant est spécialisée dans le développement et la fabrication de caméras infra-rouge refroidies haute-performance. Noxant a réalisé un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2024 (chiffres audités établis selon les normes comptables françaises).

Les acquisitions sont intervenues par l'intermédiaire de la filiale EXOSENS International.

Note 3. Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Note 4. Informations relatives aux postes de bilan

4.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'absence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

4.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financière sont constituées des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

Les frais d'acquisition de titres sont activés. Un amortissement dérogatoire est pratiqué sur une durée de cinq ans. Au 31 décembre 2024, les frais d'acquisition de titres sont amortis fiscalement à hauteur de 5 101 milliers d'euros.

Le détail du poste Immobilisations financières est le suivant :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31 décembre 2024
Titres EXOSENS International	217 672				217 672
Frais d'acquisition EXOSENS International	7 400				7 400
Créances rattachées EXOSENS International	0			196 623	196 623
Participations et créances rattachées	225 072	0	0	196 623	421 695
Prêt EXOSENS International	198 790		2 167	-196 623	0
Prêt Photonis Holding Inc. (US)	30 300				30 300
Prêt Photonis Netherlands (NL)	38 388				38 388
Prêt Telops (CA)	579	21 866			22 445
Prêt EXOSENS UK (UK)	0	17 395			17 395
Intérêts courus sur prêts	995	651	995		651
Prêts	269 051	39 912	3 162	-196 623	109 178
TOTAL	494 123	39 912	3 162	0	530 873

Le reclassement présenté ci-dessus correspond au prêt accordé à EXOSENS International, présenté dans le poste du bilan Participations et créances rattachées.

Les prêts aux filiales sont conclus sur la base suivante :

- remboursement in fine fixé en mars 2029 ;
- taux Euribor 3M + marge de 2 % à 2,5 %.

Dépréciation des immobilisations financières

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

La méthode retenue pour déterminer la valeur d'inventaire des titres est la suivante :

- comparaison entre la valeur d'acquisition historique et la valeur déterminée sur la base des cash flows futurs actualisés ;
- une dépréciation est constituée lorsque la valeur déterminée sur la base des cash flows futurs actualisés est inférieure ;
- les tests de perte de valeur ont été réalisés sur la base d'un calcul de valeur d'utilité en prenant en compte les données prévisionnelles (business plan) à quatre ans approuvés par la

Direction et sur une valeur terminale en appliquant les taux de croissance estimés pour les flux de trésorerie au-delà de la période de quatre ans. Ces flux reflètent la meilleure estimation du management dans le contexte économique actuel ;

- aucune dépréciation de titres n'a été constatée au 31 décembre 2024 ;
- la valeur nette comptable des titres de participation d'EXOSSENS International s'élève à 225 072 milliers d'euros. La méthode de valorisation de ces titres repose sur la valorisation intrinsèque des titres de filiales et participations de l'ensemble du groupe EXOSSENS (i.e détenue directement ou indirectement par EXOSSENS International).

4.3 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La dépréciation des créances est appréciée au cas par cas en fonction des difficultés de recouvrement.

Le poste « Autres Créances » pour 88 246 milliers d'euros se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant au 31 décembre 2024
Compte courant d'intégration fiscale Photonis France	4 614
Compte courant d'intégration fiscale IMAGING SENSORS INTERNATIONAL	0
Compte courant Photonis US	6 469
Compte courant Photonis Netherlands	2 626
Compte courant EXOSSENS International	74 537

Les comptes courants, sauf intégration fiscale, entre EXOSSENS et les filiales sont rémunérés selon les conventions mises en place avec chaque entité, soit :

- Euribor 3M ou SOFER + 0,75 % pour les sociétés placeuses ;
- Euribor 3M ou SOFER + 1 % pour les sociétés emprunteuses.

4.4 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits exprimés en devise sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, emprunts, créances et disponibilités en devise figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture.

Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan sur la ligne écart de conversion. Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

4.5 TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

Dettes financières

Une ligne de crédit a été débloquée pour 250 millions d'euros aux conditions décrites dans les faits caractéristiques de l'exercice.

Le contrat prévoit une disponibilité d'un total de 350 millions d'euros, soit un financement non utilisé à hauteur de 100 millions d'euros.

Frais d'émission d'emprunt

À la suite de la refonte des financements, les frais d'émission d'emprunt concernant les contrats obligataires et la Dette Senior historique ont été portés en totalité au compte de résultat en date du 30 juin 2024, soit 4 301 milliers d'euros.

Les frais d'émission des nouveaux emprunts d'un montant de 3 500 milliers d'euros sont étalés sur la durée résiduelle des emprunts, à compter de la date de déblocage des nouveaux fonds, soit une charge d'amortissement sur l'exercice 2024 de 378 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Augmentation	Diminution	31 décembre 2024
Prime d'émission emprunts obligataires convertibles	1 086	2 950	4 036	0
Frais d'émission d'emprunts	265	3 500	643	3 122
DETTE FINANCIÈRES	1 352	6 450	4 679	3 122

* 2 950 milliers d'euros de frais ont été encourus pour un financement qui n'a pas abouti

4.6 CAPITAL SOCIAL

Le capital social émis de la Société au 31 décembre 2024 s'élève à 21 582 584,60 euros et se compose de 50 782 552 actions ordinaires (AO) de 0,425 euro de valeur nominale, souscrites en totalité et intégralement libérées.

Ces émissions d'actions sont assorties d'une prime d'émission pour un montant total de 333 millions d'euros, et des primes d'apports de 15 millions d'euros.

L'actionnaire majoritaire est HLD Europe.

Au cours du premier semestre 2024, les opérations successives suivantes ont eu lieu :

Le 15 mars 2024 :

- émission de 205 795 ADP R1.

Le 6 juin 2024 :

- émission de 195 920 ADP R1 ;
- augmentation de la valeur nominale des actions ordinaires de 0,01 euro à 0,17 euro ;
- diminution de 45 581 016 actions ordinaires et augmentation de la valeur nominale des actions ordinaires de 0,17 euro à 0,425 euro.

Le 11 juin 2024 :

- émission de 208 000 ADP O', 312 000 ADP A' et 778 348 ADP R1 ;
- émission de 63 145 actions ordinaires nouvelles et annulation de 992 149 ADP A ;
- émission de 264 059 actions ordinaires nouvelles et annulation de 264 526 actions ordinaires ;
- annulation de l'ensemble des 119 499 391 ADP existantes et émission d'un nombre total de 11 332 529 actions ordinaires nouvelles ;
- émission de 9 000 001 actions ordinaires nouvelles dans le cadre de l'offre au public.

(en milliers d'actions)	Actions ordinaires	Actions de préférence A	Actions de préférence R2	Actions de préférence R3	Actions de préférence R1	Actions de préférence O'	Actions de préférence A'	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2023	75 968	113 953	50	39	2 770	792	1 188	194 760
Souscription de capital	9 000							9 000
Augmentation	11 660				1 180	208	312	13 360
Diminution	45 846	113 953	50	39	3 950	1 000	1 500	166 338
AU 31 DÉCEMBRE 2024	50 782	0	0	0	0	0	0	50 782

Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2024, la Société détient 18 164 actions propres, pour une valeur de 348 milliers d'euros, dans le cadre de son contrat de liquidité avec Kepler-Chevreux mis en place le 8 juillet 2024 (il s'agit des seules actions auto détenues par la Société). Les ressources affectées au compte de liquidité s'élèvent à 2 000 000 euros dans la limite de 2 000 000 euros, conformément aux conditions fixées par l'AMF.

Les actions propres sont comptabilisées en VMP, et leur valorisation suit la méthode FIFO. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat financier. Au 31 décembre, le produit net sur cessions d'actions propres s'élève à 18,4 milliers d'euros.

Lorsqu'une moins-value latente est constatée à la clôture de l'exercice, une provision pour perte de valeur est comptabilisée.

Au 31 décembre 2024, aucune moins-value latente n'a été constatée.

4.7 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées d'un montant de 5 101 milliers d'euros sont constituées de l'étalement des frais d'acquisition d'EXOSSENS International.

4.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés.

Au 31 décembre 2024, un litige est en cours, une provision de 120 milliers d'euros a été constituée sur la base du risque estimé.

4.9 PLAN D' ACTIONS GRATUITES

Le dispositif d'attribution d'actions gratuites n'a pas été renouvelé au titre de 2024. En revanche un plan est en cours de rédaction pour 2025.

4.10 DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Augmentation	Diminution	31 décembre 2024
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	235 000		235 000	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	73 742	250 000	73 742	250 000
Intérêts courus s/ emprunts	1 098	41	1 098	41
Emprunts et dettes financières diverses				
Autres emprunts et dettes assimilés				
DETTE FINANCIÈRE	309 840	250 041	309 840	250 041

L'échéancier des dettes financières par nature est le suivant :

(en milliers d'euros)	Brut	Moins 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit	250 000		250 000	0
Intérêts courus sur emprunts	41	41		
Emprunts et dettes financières diverses				
Autres emprunts et dettes assimilés				
DETTE FINANCIÈRE	250 041	41	250 000	0

4.11 COVENANTS FINANCIERS

Le contrat de financement comporte une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect du ratio de levier financier (leverage ratio) qui fait le rapport entre la dette financière consolidée nette et l'EBITDA ajusté consolidé.

Au 31 décembre 2024, le ratio de levier (dette nette/EBITDA ajusté) ne doit pas excéder 3,00.

Au 31 décembre 2024, le ratio dette nette totale/EBITDA ajusté du Groupe s'élève à 1,23. Données non auditées.

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ce covenant financier et, dans un contexte macroéconomique instable, a porté une attention particulière aux contrats de financement qui pourraient présenter à court ou moyen terme des risques de non-respect des ratios financiers.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe, pour réduire son risque lié à la variation des taux d'intérêt, utilise des instruments de couverture.

La valeur des instruments financiers représente au mieux l'exposition maximale au risque de crédit pour tous les dérivés souscrits (CAP / SWAP) par le Groupe (pas de collatéral détenu en garantie..).

Au 31 décembre 2024 les instruments financiers dérivés utilisés par EXOSENS sont (en euros) :

Société	Instrument	Montant nominal	Taux variable	Notionnel de l'instrument financier (capital restant dû)	Juste valeur de l'instrument financier	Échéance	Banque
EXOSENS	SWAP	25 000 000	EURIBOR 3 MOIS	25 000 000	-6 845	31/12/2026	BNP
EXOSENS	SWAP	25 000 000	EURIBOR 3 MOIS	25 000 000	-123 605	31/12/2026	CIC
EXOSENS	SWAP	25 000 000	EURIBOR 3 MOIS	25 000 000	-5 864	31/12/2026	ARKEA
EXOSENS	CAP	50 000 000	EURIBOR 3 MOIS	50 000 000	1 801	31/12/2025	BNP
EXOSENS	CAP	50 000 000	EURIBOR 3 MOIS	50 000 000	1 801	31/12/2025	BNP
EXOSENS	CAP	50 000 000	EURIBOR 3 MOIS	50 000 000	1 801	31/12/2025	CIC

Les primes sont inscrites à l'actif lors de leur versement. Elles sont étalées en frais financiers sur leur durée de couverture.

Les différents instruments financiers couvrent une partie de l'emprunt de 250 millions d'euros.

Note 5. Informations relatives au compte de résultat

5.1 RÉSULTAT FINANCIER

Détail des produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 26 082 milliers d'euros, dont le détail est le suivant :

(en milliers d'euros)

Intérêts sur prêt EXOSENS International	15 192
Intérêts sur prêt Photonis Holding Inc. (US)	2 463
Intérêts sur prêt Photonis Netherlands (NL)	3 169
Intérêts sur prêt Telops (CA)	425
Intérêts sur prêt EXOSENS UK (UK)	253
Intérêts sur compte courant EXOSENS International	2 520
Intérêts sur compte courant Photonis Holding Inc. (US)	277
Intérêts sur compte courant Photonis Netherlands (NL)	36
Intérêts sur compte courant Photonis France	115
Intérêts reçus au titre du CAP de taux	981
Gains de change	516
Revenus du contrat de liquidité	65
Reprise provision risque de change	70

Détail des charges financières

Les charges financières s'élèvent à 27 456 milliers d'euros dont :

(en milliers d'euros)

Intérêts sur emprunt	23 272
Intérêts sur compte courant EXOSENS International	20
Intérêts sur compte courant Photonis Holding Inc. (US)	0
Intérêts sur compte courant Photonis Netherlands (NL)	13
Pertes de change	70
Dotation amortissement prime remboursement	4 036
Charges sur contrat de liquidité	28

5.2 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2024 est de 25 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la société EXOSENS est la société tête du groupe d'intégration fiscale du groupe EXOSENS, composé de cinq sociétés :

- EXOSENS (société mère) ;
- EXOSENS INTERNATIONAL ;
- Photonis FRANCE ;
- IMAGING SENSORS INTERNATIONAL SAS ;
- Photonis INFRARED FRANCE.

Aucune convention d'intégration fiscale n'a été rédigée, par conséquent, la méthode utilisée par le Groupe est la suivante :

- chaque filiale est redevable envers la société mère d'un montant d'impôt sur les sociétés identique à celui dont elle aurait dû s'acquitter auprès du Trésor si elle n'avait pas été membre du Groupe ;
- la société mère conserve à titre définitif l'économie d'impôt résultant de l'imputation des pertes de ses filiales déficitaires.

À ce titre, au 31 décembre 2024, un produit d'intégration fiscale a été constaté pour 17 414 milliers d'euros. Le montant des déficits reportables du Groupe s'élève à 29 950 milliers d'euros. Un déficit reportable au niveau du sous-groupe d'intégration fiscale EXOSENS International subsiste à hauteur de 45 798 milliers d'euros. Les déficits sont reportables indéfiniment et imputés sur les résultats bénéficiaires futurs du Groupe dans la limite d'un million d'euros, majoré de 50 % du déficit supérieur à ce plafond.

Par ailleurs, EXOSENS bénéficie d'un crédit d'impôt recherche de 1 230 milliers d'euros provenant de Photonis France (2024).

Dans le cadre de la détermination du résultat fiscal Groupe, le dispositif relatif à la limitation de la déductibilité des charges financières est appliqué. Au 31 décembre 2024, le plafonnement est limité à 30 % de l'EBITDA fiscal.

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôt sur les sociétés de l'exercice comptabilisé (charge totale d'impôt du groupe)	0	0
Impôt sur les sociétés supporté en l'absence d'intégration fiscale (total des charges d'impôts individuelles)	17 414	11 670
Économie d'impôt sur les sociétés de l'exercice (*)	17 414	11 670

(*) les montants présentés dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte de potentiels crédits d'impôts accordés aux sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale (ex: crédit d'impôt recherche de Photonis France)

5.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable. Lorsqu'une nature de charge ou de produit existe également dans la liste des éléments d'exploitation du PCG, ils ne sont classés en résultat exceptionnel que si leur montant et/ou leur fréquence n'est pas courant.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 13 742 milliers d'euros, dont :

(en milliers d'euros)

Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres	1 477
Frais d'introduction en bourse	12 265

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel est composé quasi exclusivement des frais liés à l'introduction en bourse (12 265 milliers d'euros).

Note 6. Autres informations

6.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

1. Caution bancaire de 127 191 euros (BNP) concernant le bail des locaux d'EXOSENS (signé le 22/07/2022, le bail commençant à courir le 01/07/2022 pour se terminer le 30/06/2031).
2. Si une filiale contracte un emprunt dans le cadre du RCF (Revolving Credit Facility), EXOSENS SA se portera caution solidaire de ce financement.

Engagements reçus

3. Ligne de financement d'un montant de 100 millions d'euros accordée par un pool bancaire - fin de l'engagement juin 2029.

6.2 ENGAGEMENT DE RETRAITE

Le Groupe est engagé dans des plans d'avantages sociaux à long terme.

L'engagement lié à ce régime a été évalué selon la recommandation du ANC 2013 - 02 (méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière).

Ces montants reposent sur les principales hypothèses de calcul suivantes :

- application des principes comptables français (Recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 et avis n° 2004-05 du 25 mars 2004 sur les médailles du travail de l'Autorité des normes comptables) ;
- taux d'actualisation de 3,35 % ;
- hypothèses de turnover basées sur les démissions constatées ;

- taux de progression des salaires réévalué à 2,50 % ;
- table de mortalité : les tables retenues correspondent aux dernières tables homme/femme publiées par l'INSEE (TD/TV 18-20) ;
- majoration pour charges sociales de 50,59 % pour les cadres et 41,28 % pour les non-cadres (dont taxes sur les salaires), le Groupe retenant l'hypothèse de départ à la retraite volontaire ;
- âge de départ en retraite (salariés nés avant le 1^{er} janvier 1968) : 62 ans pour les non-cadres et 63 ans pour les cadres ;
- âge de départ en retraite (salariés nés à compter du 1^{er} janvier 1968) : 64 ans pour les non-cadres et les cadres.

Le montant de l'engagement net au 31 décembre 2024 s'élève à 228 463 euros.

6.3 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉS

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

6.4 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

6.5 RISQUE CLIMATIQUE

Comme décrit dans la section 2.2 relative au changement climatique dans le chapitre sur sa démarche RSE, la société EXOSENS SA, aux bornes du Groupe dont elle est la mère, a identifié différents impacts, risques et opportunités liés au changement climatique dans le cadre de sa double matérialité. Des analyses de scénarios des risques physiques et des risques de transition (court terme, moyen terme et long terme) seront initiés à partir de 2025 afin de décrire l'exposition et la sensibilité des actifs et activités économiques du Groupe à des aléas climatiques (jusqu'ici non identifiés). En conséquence, le Groupe prend en compte pour le moment, au mieux de sa connaissance actuelle, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et intègre leur impact potentiel dans les états financiers.

Les principaux risques identifiés portent, d'une part, sur les risques physiques tels qu'inondations, ouragans etc. et d'autre part, sur les risques de transition tels que les incertitudes de marché liées aux projections d'éventuelles taxes sur les énergies fossiles, la réduction des gaz à effet de serre ou aux conséquences de la taxonomie et réglementation européenne en matière de durabilité.

Les risques physiques sont la plupart du temps couverts par des polices d'assurance de type

« Dommages ». De façon générale, lors de la survenance de sinistres, les conséquences négatifs (partie non couverte du risque) sont comptabilisés en charges de la période considérée.

Les principaux risques de transition ont également été revus au mieux de notre connaissance. Les évolutions de marché à plus long terme liées à la transition environnementale sont difficiles à anticiper et à quantifier, mais ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la durée de vie des actifs du Groupe. Cependant, les conséquences des incertitudes climat ont été intégrées dans l'arrêté des comptes. Le Groupe a initié en 2024 un travail de définition de ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et des plans d'action associés pour l'ensemble des scopes. Déterminé à avoir un impact sur l'environnement et sa production, le Groupe prévoit d'intégrer une approche d'écoconception dans le développement de ses nouveaux produits, tout en optimisant les consommations d'électricité. Il a pour objectif de mettre en place des critères d'écoconception sur l'intégralité de ses nouveaux produits d'ici 2027.

Enfin, et dès que nécessaire en fonction de l'activité concernée, le Groupe incorpore dans son processus de croissance externe une revue des risques environnementaux qui est présentée lors des comités statuant sur les projets d'acquisition.

Le Groupe n'est pas soumis au système d'échange de quotas d'émission de CO₂ de l'Union européenne.

6.6 CONSOLIDATION

Les comptes de la société EXOSENS sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe EXOSENS, dont EXOSENS SA, Domaine de Pelus, 18 avenue de Pythagore, Axis Business Park – 33700 Mérignac est la société tête de groupe qui établit lesdits comptes consolidés.

Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

(en euros)	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	689 913	93 311		783 224
Immobilisations incorporelles	689 913	93 311		783 224
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	7 078			7 078
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements aménagements divers	147 298	44 492		191 791
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	125 187	19 509		144 695
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		4 704		4 704
Immobilisations corporelles	279 563	68 705		348 268
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	225 072 332	196 622 619		421 694 951
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	269 128 691	39 913 582	199 784 333	109 257 940
Immobilisations financières	494 201 023	236 536 201	199 784 333	530 952 891
ACTIF IMMOBILISÉ	495 170 499	236 698 217	199 784 333	532 084 383

Immobilisations financières

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau réalisé en milliers d'euros	(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés.
(1) Capital.	(7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise.
(2) Capitaux propres autres que le capital.	(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé.
(3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage).	(9) Résultat du dernier exercice clos.
(4) Valeur comptable brute des titres détenus.	(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice.
(5) Valeur comptable nette des titres détenus.	

(en euros)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE										
Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS EXOSENS International	386 629	-91 688	100	225 072	225 072	271 159			-13 621	
Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
Autres filiales françaises										
Autres filiales étrangères										
Autres participations françaises										
Autres participations étrangères										

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

(en euros)	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	À la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	101 245	146 455		247 700
Immobilisations incorporelles	101 245	146 455		247 700
Terrains				

Comptes annuels

Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	428	708	1 136
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements aménagements divers	19 098	16 265	35 362
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 520	25 067	54 587
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles	49 046	42 039	91 085
ACTIF IMMOBILISÉ	150 291	188 494	338 785

Actif circulant

ÉTAT DES CRÉANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 404 065 008 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

(en euros)	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	196 622 619		196 622 619
Prêts	109 178 363		109 178 363
Autres	79 578		79 578
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 190 635	5 190 635	
Autres	92 663 822	92 663 822	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	329 992	329 992	
TOTAL	404 065 008	98 184 449	305 880 559
Prêts accordés en cours d'exercice	39 911 860		
Prêts récupérés en cours d'exercice	3 161 714		

PRODUITS À RECEVOIR

(en euros)	Montant
Intérêts courus sur prêts	651 206
Personnel charges sociales produits à recevoir	4 048
TOTAL	655 254

Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Capital social d'un montant de 21 582 584,60 euros décomposé en 50 782 552 titres d'une valeur nominale de 0,425 euro.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Décision de l'assemblée générale du 13/05/2024.

(en euros)	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	12 706 008
Résultat de l'exercice précédent	2 650 988
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	15 356 996
Affectations aux réserves	629
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	15 356 367
TOTAL DES AFFECTATIONS	15 356 996

Les primes d'émission ci-dessous incluent les primes d'apport pour 15 millions d'euros.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	1 947 598		19 757 331	122 345	21 582 585
Primes d'émission	188 052 402		178 255 679	17 920 967	348 387 114
Réserve légale	194 131	629	629		194 760
Report à Nouveau	12 706 008	2 650 359	2 650 359		15 356 367
Résultat de l'exercice	2 650 988	-2 650 988	-7 728 540	2 650 988	-7 728 540
Provisions réglementées	3 624 307		1 477 168		5 101 475
TOTAL CAPITAUX PROPRES	209 175 434	0	194 412 626	20 694 300	382 893 760

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

(en euros)	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 624 307	1 477 168		5 101 475
Prêts d'installation				
Autres provisions				
TOTAL	3 624 307	1 477 168		5 101 475
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		1 477 168		

Provisions

TABEAU DES PROVISIONS

(en euros)	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	69 800	657	69 800		657
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		120 000			120 000
TOTAL	69 800	120 657	69 800		120 657
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		120 000			
Financières		657	69 800		
Exceptionnelles					

Dettes

ÉTAT DES DETTES

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 255 431 868 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

(en euros)	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts ⁽¹⁾ et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
à 1 an au maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine	250 000 000		250 000 000	
Emprunts et dettes financières divers ^(*) ^(**)	40 833	40 833		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 571 174	2 571 174		
Dettes fiscales et sociales	2 598 996	2 598 996		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes ^(**)	220 865	220 865		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	255 431 868	5 431 868	250 000 000	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

00

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

85

(**) Dont envers les associés

CHARGES À PAYER

(en euros)	Montant
Factures non parvenues	1 431 533
Intérêts courus autres emprunts	40 833
Provision congés payés	252 077
Dettes provisionnées gratifications	514 560
Dettes provisionnées autres	538 027
Charges à payer frais de déplacement	718
Charges sociales sur congés à payer	122 649
État charges à payer	3 609
Jetons de présence	181 400
TOTAL	3 085 406

Comptes de régularisation

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

(en euros)	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges avance autres	329 992		
TOTAL	329 992	0	0

Effectif

Effectif moyen du personnel : 29 personnes dont 3 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	25	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	3	
Ouvriers		
TOTAL	29	

En 2023, l'effectif moyen était de 20, dont 19 cadres, 1 agent de maîtrise.